

COMpte RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - BERGER Nicole - CAUCHY Louis - DEHAYS Claudine - PAUZAT Yves - GIRAUD Claudine - LEMARCHAND Frédéric - DUCHE NARBONNE Carole - GRANDJEAN Olivier DEMNET Julien - DAVID Déborah - LAVERNHE Patrice - MAGADOUX Sylvain

ABSENTS : **BARGET Paul** (pouvoir donné à Frédéric **LEMARCHAND**) - **LENOIR Magalie** (pouvoir donné à Nicole **BERGER**)

Séance ouverte à 20 H 30

Secrétaire de séance : Claudine GIRAUD

Lecture du procès-verbal de la réunion du 24 juillet : Adoption à l'unanimité.

La séance est enregistrée en audio.

Madame la Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : convention de prestation de service « communication » : adoption à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION CTD

Madame la Maire propose de **déposer au titre de la programmation 2025** les demandes suivantes :

REPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES

- VC 17 : « Trentalaud »
- VC 25 : « La Violette »
- VC 27 : « Beaumont »
- VC 28 : « Les Bessades »
- VC 43 : « Artrat »
- VC 51, 51a, 51b, 51c : « Arfeuille »

Pour un coût total de 49 260 € H.T.

⇒ Adoption à l'unanimité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission des charges transférées doit, entre autres, valider les impacts financiers lorsqu'une commune adhérente transfère une compétence, ou que le champ d'une compétence évolue.

La Commission d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 18 septembre 2024 afin de statuer sur les charges transférées liées : à la voirie, aux chemins de randonnée inscrits au PDIPR et à l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Pour la commune de Saint-Paul, il y a une extension du linéaire de sentiers de randonnée : le nouveau montant de la charge transférée pour l'entretien des sentiers de randonnée s'élève à 1 432,25 € pour 28 645 ml.

Pour la voirie, aucun changement n'est à signaler. Le montant des charges transférées s'élève à 7 843,50 € pour 3 735 ml.

De plus, la communauté de communes de Noblat restitue la cotisation à la Fondation du Patrimoine aux communes, qui seront libres d'y adhérer ou non.

Le nouveau montant total des charges transférées pour la commune de Saint-Paul s'élève à 75 613,50 €.

⇒ Adoption à l'unanimité

SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LYCEE BERNARD PALISSY

Madame la Maire donne lecture de la demande de l'association sportive du collège/lycée Bernard Palissy de St-Léonard de Noblat. Chaque mercredi les enseignants d'EPS organisent des entraînements dans plusieurs disciplines sportives pour plus de 200 élèves. Ces élèves participent également à des rencontres sportives à l'extérieur, ce qui entraîne des frais de transport. De nombreux collégiens de Saint-Paul adhère à l'association.

Elle propose de leur verser une subvention de 150 €.

⇒ Adoption à l'unanimité

VENTE DU CHEMIN DIT D'ALLIER

Par délibération en date du 1^{er} juin 2023, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit d'Allier situé au lieu-dit « Allier » sur la commune de Saint-Paul, en vue de sa cession à Monsieur Jacques MOSNIER-THOUMAS.

L'enquête publique s'est déroulée du 4 au 22 mars 2024 inclus.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, Madame la Maire propose :

- de désaffecter le chemin rural dit d'Allier d'une contenance de 1 028 m² en vue de sa cession
- de fixer le prix de vente du dit chemin à 0,30 € TTC le m² ;

⇒ Adoption à l'unanimité

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE « COMMUNICATION »

Madame la Maire donne lecture de la convention de prestation de service « communication » :

La communauté de communes de Noblat a recruté une chargée de communication afin de mettre en œuvre le plan de communication interne et externe de la collectivité.

La communauté de communes propose aux communes membres de bénéficier de ce service qui porte sur l'ensemble des missions de communication listées ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Accompagnement à la définition des outils de communication
- Appui technique pour la communication numérique (site internet, photo, vidéo)
- Appui technique (composition et mise en page) pour l'élaboration du bulletin municipal
- Réalisation de communication événementielle « print » type affiche, flyers...

En contrepartie, la commune s'engage à rembourser à la Communauté de Communes les charges engendrées par la prestation de service : moyens humains et frais assimilés (rémunérations, charges sociales, assurance statutaire, cotisations, frais médicaux, formation, frais de missions...)

La facturation de la Communauté de Communes à la commune sera établie annuellement sur la base d'un état fourni, à l'appui du titre de recettes émis au mois de décembre de chaque année, précisant le nombre d'heures de prestation et le coût unitaire horaire (valeur 2024 : 23,81 € / H). Le coût unitaire horaire sera mis à jour annuellement sur la base de la rémunération du mois de janvier de l'année. Les frais de missions sont établis sur la base des textes réglementaires nationaux en vigueur.

⇒ Adoption à l'unanimité

MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2023-53 DU 20 DECEMBRE 2023 SUR LES TARIFS COMMUNAUX.

Madame la Maire redonne lecture de la délibération n°2023-53 du 20 décembre 2023 qui fixe les tarifs communaux. Dans le tableau récapitulatif des tarifs « garderie », il faut préciser que le demi-tarif s'applique « à partir du 2^{ème} enfant ».

⇒ Adoption à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

27 septembre : Journée « droit à l'emploi » à Bujaleuf

28 septembre à 18h00 : Assemblée Générale de Foot Sud

30 septembre à 18h30 : Réunion « aménagement du centre-bourg »

1^{er} octobre :

- installation du sismomètre à Ribière-Bost (projet en partenariat avec l'Université de Grenoble)
- pose, par la Fédération Départementale de Pêche, de casiers dans l'étang de Saint-Paul pour protéger les poissons des cormorans.

2 octobre : Jeux et papotages

3 octobre : Le SYDED propose à tous les élus un atelier de sensibilisation à la gestion des déchets sur le territoire du SYDED, tout en initiant une réflexion autour d'une approche circulaire.

1. Appréhender l'organisation de la gestion des déchets sur le territoire du SYDED
2. Identifier les pratiques pour éviter et/ou retarder la prise en charge des déchets
3. Comprendre les coûts de la gestion des déchets sur le territoire du SYDED

4 octobre : Assemblée Générale de Saint-Paul Rando

3, 4, 5 octobre : Portes ouvertes de L'Escalier, tiers-lieu à Saint Léonard de Noblat

6 octobre : Octobre rose avec le stand du comité 87 de la ligue contre le cancer.

Diverses activités sont proposées par des associations de Saint-Paul ainsi qu'une vente d'objets.

Participation : 5 €, entièrement reversée à la Ligue contre le cancer.

Inscriptions sur le stand de la Ligue, devant la salle des Associations.

11, 12, 13 octobre : 4ème édition de la Fête de la Nature « Graines au vent », organisée à la salle des fêtes de Saint-Paul du vendredi 11 au dimanche 13 octobre.

Marché, exposition, trocs de plantes et de graines, balades, conférence et un concours d'épouvantails sont au programme.

Le 17 septembre a eu lieu l'inauguration de l'entreprise à but d'emploi (EBE) Noblatout. Signature des conventions avec les partenaires et des premiers contrats de travail.

Forêt : Madame la Maire a reçu la technicienne forestière du pays Monts et barrages pour s'entretenir sur des actions à venir et à mettre en place.

Rentrée scolaire : 110 enfants ont fait leur rentrée en septembre.

La séance est levée à 21h45.